

CORRESPONDANCES · 03/10/1997

LR Collorafi → McDonald's

TYPE	DATE	PARTIES
Correspondance	03/10/1997	De Bernard Collorafi

FICHE DE SYNTHÈSE

Lettre de Bernard Collorafi à McDonald's France — 3 octobre 1997

Aperçu : lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Bernard Collorafi à Denis Hennequin (McDonald's France), au sujet de l'attribution d'un nouveau restaurant à Villeneuve-Loubet.

L'essentiel

M. Collorafi rappelle qu'il exploite trois restaurants en location-gérance dans la zone de chalandise s'étendant de Vallauris à Cagnes-sur-Mer, et que leurs chiffres d'affaires sont très inférieurs aux prévisionnels établis avant ouverture, entraînant des pertes et un manque de trésorerie. Il indique que McDonald's vient d'obtenir un permis de construire à Villeneuve-Loubet, dans cette même zone, et qu'il a appris « avec une grande consternation » que ce restaurant serait attribué à un autre franchisé. Il estime que ses unités en subiront un impact et une baisse de chiffre d'affaires. Il reproche une nouvelle discrimination, rappelle qu'à trois reprises les dirigeants lui auraient demandé de quitter le système et, devant son refus, useraient de pressions économiques. Il annonce transmettre les éléments à son avocat.

Portée

Pièce marquant la rupture : M. Collorafi formalise ses griefs sur l'éviction de l'expansion et l'impact concurrentiel des implantations, et acte le passage au contentieux.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/lr_collorafi_mcd_03_10_1997/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.